



Société de promotion de
la photographie du Québec

Concours
Livre photo
2020-2021

10^e édition

RÈGLEMENT

Juin 2020

**LIVRE PHOTO - 10^e ÉDITION
RÈGLEMENT 2020-2021**

1. OBJECTIF

Promouvoir le « livre photo » comme matériel de mise en valeur de la photographie.

2. ADMISSIBILITÉ

Tous les membres actifs des clubs photo inscrits auprès de la SPPQ (« La Société ») ainsi que toutes personnes passionnées par la photographie.

3. CATÉGORIE

Images et texte (10% de texte maximum).

4. THÈME

Libre : aucun thème imposé.

5. BOURSES ET TROPHÉES

Trois (3) créations seront primées :

- 1^{er} prix : un trophée « Prismes de cristal » et une bourse de 750 \$
- 2^e prix : une bourse de 500 \$
- 3^e prix : une bourse de 250 \$

6. CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Les participants intéressés par ce concours doivent respecter les conditions suivantes :

6.1. Type de participation

Le concours est ouvert à des réalisations individuelles ou collectives.

6.2. Droit de participation

Pour une même édition de ce concours, un auteur ne peut participer qu'à un (1) seul ouvrage qu'il soit individuel ou collectif.

6.3. Exclusivité

Le livre photo, ou une version révisée de celui-ci, ne peut d'aucune façon avoir été présenté dans une édition antérieure du concours.

6.4. Auteur(s) des images

La totalité des images doit avoir été produite par le ou les auteurs du livre.

6.5. Sanctions

Le non-respect des conditions générales de participation par le ou les auteurs entraîne automatiquement sa disqualification.



**LIVRE PHOTO - 10^e ÉDITION
RÈGLEMENT 2020-2021**

7. INSCRIPTION

Les auteurs (individuellement ou collectivement) doivent remplir le document Web [Formulaire d'inscription](#) au plus tard à la date limite prévue au règlement.

L'inscription ne sera considérée effective et complète qu'au moment de la réception du paiement des frais d'inscription par « La Société ».

7.1. Date limite d'inscription

La date limite d'inscription est le **24 janvier 2021**.

7.2. Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont de :

- Oeuvre individuelle : **25 \$**
- Oeuvre collective : **50 \$**

Les frais sont payables en ligne par carte de crédit.
Notez que ces frais ne sont pas remboursables.

7.3. Transmission du paiement

L'inscription ne sera considérée effective et complète qu'au moment de la réception du paiement des frais d'inscription par « La Société ». Le paiement devra être transmis au plus tard à la date limite d'inscription selon les modalités suivantes :

Au plus tard le 24 janvier 2021
 Lien pour inscription



8. PRÉSENTATION

8.1. Support

Le livre photo doit répondre aux conditions suivantes :

- Reliure avec couverture souple ou rigide.
- Le format est laissé à la discrétion des participants.
- Il doit présenter un minimum de vingt (20) pages et un maximum de soixante (60) excluant les pages de garde.
- Le texte ou le graphisme ne peut représenter plus de dix pour cent (10%) de l'espace.
- Le logiciel utilisé est laissé au choix des participants.

NOTE : Le nom de l'auteur (ou des auteurs) sera masqué lors du jugement.

8.2. Version numérique

Un exemplaire du livre photo doit être produit en version électronique de format PDF et doit être :

- Produit à partir du fichier original et non avoir été numérisé (scanné) à partir de la version imprimée.
- Le document PDF devra être acheminé au responsable du concours : [WeTransfer](#) pourrait être nécessaire selon le « poids » du fichier.

Le non-respect de ces exigences peut entraîner la disqualification d'une candidature.

9. ENREGISTREMENT ET REMISE

9.1. Dossier d'enregistrement

Avant de procéder à la remise, le participant (individuel ou collectif) doit procéder au plus tard le **21 février 2021** à son enregistrement en remplissant le document [Web Formulaire d'enregistrement](#).

9.2. Date limite de remise

Le **21 février 2021**. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé.



**LIVRE PHOTO - 10^e ÉDITION
RÈGLEMENT 2020-2021**

9. ENREGISTREMENT ET REMISE (SUITE)

9.3. Remise

Après avoir rempli le document Web [Formulaire d'enregistrement](#), les participants pourront acheminer la version imprimée du livre au responsable du concours selon les options suivantes :

Par courrier ou en personne	En personne
le 21 février 2021	le 21 février 2021
SPPQ - Livre photo 2021 A/S de Nicole Boucher 324, rue Roy-Audy Boucherville (Québec) J4B 1C8 Tél. : 450 449-1649	A/S de Nicole Boucher Lors de la matinée-rencontre Plaza Antique 6086, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1N 1C1

Les participants désirant déposer leur livre en personne, au domicile de Nicole Boucher, doivent prendre rendez-vous par téléphone ou par courriel à livre.photo@sppq.com au moins 24 heures à l'avance.

10. JUGEMENT

Le jugement est tenu à huis clos par un jury composé de trois (3) juges. Chacun d'eux effectue son évaluation en toute confidentialité et de façon individuelle.

Les juges sont sélectionnés par « La Société » en tenant compte de leur expérience reconnue en photographie, dans le domaine des arts visuels ou dans le secteur de l'édition. « La Société » porte une attention particulière à vérifier que les membres du jury n'ont aucun lien, de près ou de loin, avec les clubs photo ou les participants inscrits au concours afin de s'assurer de l'impartialité du processus d'évaluation.

Les critères de jugement utilisés par le jury sont exposés à l'[Annexe I](#).



11. DÉVOILEMENT DES RÉSULTATS

11.1. Finalistes et gagnants

Le dévoilement des lauréats se fera lors du gala 2021 de la SPPQ :

Le lundi 26 avril 2021
Théâtre L'Étoile Banque Nationale
Quartier Dix-30
6000, boul. de Rome
Brossard (Québec)
J4Y 0B6

Note : « La Société » se réserve le droit de limiter le nombre de pages projetées lors du gala.

11.2. Ensemble des participants

Tous les participants recevront, individuellement et par courriel, leur résultat et leur classement conformément aux dispositions du document [Approche-Jugement-Résultats](#).

12. PUBLICATION

« La Société » se réserve le droit de publier les oeuvres soumises dans le cadre de ce concours dans différents médias, et ce, uniquement à des fins promotionnelles. Ces médias pourraient prendre différentes formes, notamment (liste non exhaustive) :

- Le site Web de « La Société » - <https://www.sppq.com/>
- Les pages internes de magazines photo
- Un diaporama diffusé chez un partenaire de « La Société »
- Une projection lors d'un événement spécial
- Etc.

Dans toutes les circonstances d'utilisation, les crédits photographiques seront accordés dans le respect des droits d'auteur.

13. AUTORISATION DE PUBLICATION ET DE DIFFUSION NUMÉRIQUE ET DROITS D'AUTEUR

Au moment de l'enregistrement, l'auteur (ou les auteurs) du livre doit remplir le formulaire [Autorisation de publication et de diffusion numérique](#).

« La Société » se réserve le droit d'une vérification finale et globale de l'ensemble de l'inventaire des autorisations produites. Cette validation pourra être exécutée de façon électronique puisque le nouveau formulaire permet d'automatiser cette tâche. Selon la charge de travail, cet exercice pourrait être effectué à tout moment durant l'année.

LIVRE PHOTO - 10^e ÉDITION RÈGLEMENT 2020-2021

Ainsi, le refus, la négligence ou l'incapacité de produire l'une ou l'autre des autorisations demandées pourrait entraîner la disqualification des oeuvres concernées.

Notez que les participants (individuels ou collectifs), auteur(s) du livre et des photos qu'il contient, conservent en tout temps les droits d'auteur que leur confère la loi.

14. RÉCUPÉRATION

Les participants pourront récupérer, la version imprimée de leur livre photo, à raison d'un seul représentant par collectif, lors de l'un des événements suivants :

- Lors du gala 2021 de la SPPQ, au moment indiqué par l'animateur du gala.
- Lors de la première matinée-rencontre de la saison suivante (octobre 2021).

Si un participant ne peut pas le récupérer lors de l'un des événements mentionnés ci-dessus, il pourra, sur demande écrite, demander qu'il lui soit expédié par Postes Canada ou un autre service de courrier. Les coûts liés à l'expédition sont aux frais de l'auteur ou du responsable du « collectif » et seront payables à la livraison.

15. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription, l'enregistrement et la transmission du dossier impliquent l'acceptation du présent règlement et du document [Approche-Jugement-Résultats](#) par l'auteur (ou les auteurs) de l'oeuvre.

Le photographe participant au concours atteste posséder tous les droits sur la photo présentée ainsi que le consentement des personnes pouvant y figurer. Il est en mesure de fournir une copie des consentements obtenus en lien avec les personnes figurant sur la photo.

Ainsi, chacun des participants, individuel ou collectif, est responsable de la préparation et de la transmission du livre conforme au dossier d'enregistrement. Les erreurs sont la responsabilité des participants et pourraient entraîner un dépointage ou une disqualification.

16. RÉFÉRENCES

Pour de plus amples renseignements sur les jugements et la publication des résultats du concours, consultez le document [Approche-Jugement-Résultats](#).

17. RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement, communiquez avec :

Nicole Boucher

Responsable du concours Livre photo

livre.photo@sppq.com

Tél. : 450 449-1649



**LIVRE PHOTO - 10^e ÉDITION
RÈGLEMENT 2020-2021**

**ANNEXE I
CRITÈRES DE JUGEMENT**

Conformément au document [Approche-Jugement-Résultats](#) de « La Société », les oeuvres soumises au concours « Livre photo » seront jugées selon les critères et barèmes suivants :

Critères		Barèmes	
CONCEPT ET IMAGES		70%	
CONCEPT	Thème, idée originale bien exploitée, créativité	10%	
IMPACT	Intérêt, capte et retient l'attention	10%	
QUALITÉ DES IMAGES	Mise au point, profondeur de champ, exposition	20%	
COMPOSITION DES IMAGES	Équilibre, choix de cadrage, points de fuite intéressants	20%	
TRAITEMENT DES IMAGES	Post-traitement, utilisation du N&B, élimination des éléments indésirables	10%	
ÉDITION LIVRE		30%	
MATÉRIEL	Qualité du livre, papier, impression, reliure	10%	
ÉDITION	Fluidité du séquençement, histoire et scénario, cohérence, enchaînement	10%	
GRAPHISME	Composition des pages, design, page couverture, agencement du texte	10%	